

MAIRIE DE GEVIGNEY – MERCEY

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix Juin à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu habituel de leurs séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Loïc RACLOT.

PRESENTS : MMES DAUTREY Isabelle, DEMARQUET Sophie, MUSSOT Delphine.
MMS. RACLOT Loïc, CAUSIN Alban, JACQUEMARD Kévin, PIROULEY Francis, NOIROT Camille, RACLOT Dominique, VITEAUX Mickaël.

ABSENTE : Mme CARTERON Françoise (procuration à M. PIROULEY Francis).

Mme Delphine MUSSOT a été élue secrétaire, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : 02 Juin 2025

Date d'affichage : 13 Juin 2025

ORDRE DU JOUR:

- *Location de terrains communaux;*
- *Modification du règlement des salles communales et des tarifs;*
- *Demande d'une subvention par l'Association Etoile sportive de Jussey ;*
- *Projet d'implantation d'un parc photovoltaïque sur le territoire de la Commune de GEVIGNEY et MERCEY ;*
- *Conclusion d'une convention d'autorisations d'utilisation de voies (domaine public);*
- *Conclusion d'une promesse de constitution de servitudes (domaine privé) ;*
- *Projet national de sensibilisation sur la haie ;*
- *Question diverses.*

Après délibération, le Conseil Municipal **décide de louer à partir du 10 Juillet 2025 les parcelles suivantes:**

- **ZK 61** - lieu-dit « **La Grosse Borne** » - d'une contenance de **0ha 76a 20ca**, sur la base du prix de **82.00 €** (quatre-vingt-deux euros) par an, à l'EARL du Barrage – 70500 MONTUREUX LES BAULAY;
- **ZK 73** - lieu-dit « **La Grosse Borne** » - d'une contenance de **1ha 11a 45ca**, sur la base du prix de **122.00 €** (cent vingt-deux euros) par an, à l'EARL du Barrage – 70500 MONTUREUX LES BAULAY;
- **ZK 89** - lieu-dit « **Quart Favéy** » d'une contenance de **3ha 99a 13ca**, sur la base du prix de **429.00 €** (quatre cent vingt-neuf euros) par an, à M. Tanguy PAUL – 70500 GEVIGNEY et MERCEY..

Un bail de 8.5 ans allant du 10/01/2025 au 31/12/2033 sera établi pour toutes les parcelles mentionnées ci-dessus.

Le Conseil Municipal **décide de louer à partir du 1^{er} Janvier 2026 la parcelle cadastrée ZD 43** – lieu-dit « **En la Maladière** » d'une contenance de **2ha 28a 30ca** sur la base du prix de **256.00 €** (deux cent cinquante-six euros) par an, à M. Tanguy PAUL – 70500 GEVIGNEY et MERCEY.

Un bail de 9 ans allant du 01/01/2026 au 31/12/2034 sera établi pour cette parcelle.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les baux qui interviendront avec les personnes concernées.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier le règlement des salles communales comme suit :

« **Article 12 : Tarification**

Les tarifs et caution sont fixés chaque année par le Conseil Municipal.

L'achat de sacs poubelles rouges d'une contenance de 50 litres sera possible pour les ordures ménagères, pour un montant de 6.00 € le sac. Ces sacs devront être déposés dans le conteneur mis à votre disposition.

Si les consignes de tri ne sont pas respectées, la Commune de GEVIGNEY et MERCEY, se réserve le droit d'appliquer un forfait de majoration d'un montant de 50.00 € (cinquante euros) sur le montant de location.

La caution n'est pas encaissée, elle sera restituée totalement ou partiellement en fonction de l'état des lieux réalisé à la fin de la location. »

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

Objet : Demande d'une subvention.

3062025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande du Club de l'Etoile Sportive de Jussey, qui sollicite une aide financière de la part de la Commune de GEVIGNEY-ET-MERCEY suite à la qualification au championnat de France para sport adapté de trois licenciés du Club de l'Etoile Sportive de Jussey.

Considérant le bilan prévisionnel transmis ;

Considérant la qualification au championnat de France ;

Considérant que les personnes concernées par cette qualification résident sur la Commune de GEVIGNEY et MERCEY ;

Après délibération, le Conseil Municipal

ACCEPTE de verser exceptionnellement au Club de l'Etoile Sportive de JUSSEY une subvention d'un montant de 100.00 € (cent euros) ;

AUTORISE Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant imputé sur le compte 65748.

Le Conseil Municipal a adopté la délibération à l'unanimité.

**Objet : Implantation de parc photovoltaïque sur le territoire de la
Commune de GEVIGNEY et MERCEY**

4062025

Décision ajournée, elle sera prise par la prochaine équipe municipale en 2026.

**Objet : Conclusion d'une convention d'autorisations d'utilisation
de voies communales (domaine public).**

5062025

Décision ajournée, elle sera prise par la prochaine équipe municipale en 2026.

**Objet : Conclusion d'une conclusion d'une promesse de
constitution de servitudes (domaine privé).**

6062025

Décision ajournée, elle sera prise par la prochaine équipe municipale en 2026.

Objet : Projet national de sensibilisation sur la haie.

7062025

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'opération sensibilis'haie organisée par la fédération Départementale des chasseurs de Haute-Saône.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'intégrer cette opération, et M. VITEAUX Mickaël se propose de s'occuper de cette opération.

Objet : Questions diverses.

Il y a des défauts sur la voirie vers la station d'épuration.

Il faudra vérifier que le portique de la zone de loisirs soit fermé après le passage des employés de l'ADAPEI.

Il y a un tampon à changer sur la Rue de Montureux.

Voir pour solutionner les problèmes d'eau potable chez certaines personnes du village.